

GUIDE METHODOLOGIQUE POUR LE RAPPORT D'ACTIVITÉS

Rappel des textes officiels

Réf.: BOEN n°30 du 23 juillet 2015 (arrêté du 20/07/15 et circulaire 2015-109 du 21/07/15)
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=91552

L'entretien s'appuie sur un dossier fourni par le candidat lequel comprend un rapport d'activité (5 pages maximum hors annexes) et le(s) rapport(s) d'inspection.

L'entretien prend la forme d'un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes avec le jury.

Le rapport d'activité consiste en la présentation par le candidat de son itinéraire professionnel, dans lequel il s'attache à présenter une expérience professionnelle significative, le cas échéant dans le champ de l'accompagnement et de la formation.

Ce rapport *peut comporter* en annexe, tout document, y compris audiovisuel, à même d'éclairer cette activité.

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- la **capacité** du candidat à **se présenter** en dégagant les lignes de force de son parcours
- sa **capacité à s'adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés**, à une diversité de publics ;
- son **implication dans des projets éducatifs** à l'échelle de l'école, de la circonscription, du district, du bassin de formation ;
- son **intérêt pour la formation** et, le cas échéant, sa **participation à des actions de formation**.

L'entretien avec le jury a pour objet d'apprécier la motivation du candidat à devenir formateur, son expertise professionnelle, sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation. Il vise à évaluer la capacité d'analyse du candidat sur ses propres pratiques. Il permet également d'apprécier son investissement dans le projet d'école ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de l'école.

Enjeux

Le rapport d'activité a pour fonction de convaincre le jury que le candidat est en mesure d'exercer les missions de formateur et que son parcours peut lui permettre d'y aspirer comme d'y répondre.

Le **référentiel de compétences professionnelles du formateur** constitue un outil précieux pour élaborer le rapport d'activités : il permet tout à la fois d'indiquer ce qui est attendu (missions, activités) et ce qui sera requis pour y parvenir (compétences : savoir, savoir faire, savoir être).

Ce référentiel est le prisme à travers lequel le candidat doit repérer dans ses pratiques professionnelles ce qu'il convient de retenir et de mettre en exergue en vue du rapport comme de l'entretien.

Pour consulter le référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/30/30/3/perso4093_annexe1_452303.pdf

Éléments constitutifs du rapport d'activité

Identité

Conseil

- S'identifier en tant que professionnel

Parcours professionnel

Conseils

- Faire ressortir les points forts du parcours :
 - montrer le cheminement professionnel,
 - présenter les différentes étapes.
- Analyser en tant que de besoin le parcours mentionné : apports et évolutions

Parcours de formation

Conseils

- Ne pas oublier de mettre en lien ce qui, dans le profil, le cheminement professionnel a pu permettre de développer (ou de commencer à développer) des compétences professionnelles de formateurs.
- Recenser dans le passé professionnel :
 - les stages de formation continue que vous avez suivi(s) ,
 - les étudiants que vous avez pu accompagner en tant que maître d'accueil temporaire ou maître de stage ;
 - les groupes de travail auxquels vous avez pu participé au sein d'une circonscription ;
 - la (ou les) expérimentations pédagogiques que vous auriez pu menée(s) ;
 - les diplômes que vous avez passés après l'entrée dans le métier ; ...
- Analyser et commenter : mettre en exergue les compétences professionnelles visées et / ou acquises, les certifications éventuellement obtenues, les expériences porteuses de sens

Expérience significative

Présentez ci-dessous votre expérience professionnelle, notamment dans le cadre de l'accompagnement et de la formation, qui permet de témoigner de :

- *votre capacité à vous adapter à des contextes scolaires et éducatifs variés, à une diversité de publics ;*
- *votre implication dans la vie de votre discipline ou spécialité dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, d'un bassin, de l'académie ;*
- *votre intérêt pour la formation et, le cas échéant, votre participation à des actions de formation.*

Conseils (à hiérarchiser selon les choix faits)

- Montrer la connaissance des publics d'élèves, leurs réussites comme leurs difficultés ; les relations de travail internes et externes (avec les familles, les intervenants, la mairie, le réseau associatif, l'équipe de circonscription,...),
- Mettre en avant ses facultés d'adaptation et ses capacités d'évolution, notamment au regard des axes de progrès signifiés dans les rapports d'inspection joints ;
- Présenter son intérêt pour la formation et le cas échéant, sa participation à des actions de formation et se positionner en tant que formateur.
- Exposer une expérience donnée :
 - *indiquer les axes ayant permis de s'engager et de s'investir ;*
 - *préciser ce qui a été mis en place, comment cela a été conduit , quels résultats ont été obtenus ;*
 - *structurer en conséquence la présentation de l'action (ou des actions) décrite(s) en analysant chaque fois les composantes (axes et objectifs, besoins repérés, indicateurs , projet mis en œuvre, critères d'évaluation, perspectives envisagées ,) ;*
 - *valoriser les spécificités et les particularités de l'expérience, notamment en ce qui concerne le numérique.*
- Pratiquer son auto évaluation : les domaines de compétences et le niveau de performance atteint,...
- Illustrer les relations de travail, penser aux fonctions et rôles endossés : direction d'école (ou intérim), animateur TICE, maître d'accueil temporaire, tuteur d'un EAP, d'une AVS, responsable de projet sur l'école, porteur de projets avec des partenaires particuliers
- Analyser le cas échéant les rapports d'inspection : points soulevés, évolution des pratiques,
- Articuler les témoignages développés au regard du référentiel et des quatre domaines :
 - *Penser - Concevoir - Élaborer*
 - *Mettre en œuvre - Animer*
 - *Accompagner l'individu et le collectif*
 - *Observer - Analyser - Évaluer*

A titre d'exemples :

→ *Dans le cadre de la loi d'orientation et de la programmation pour la refondation de l'École de la République, certains axes peuvent être pris en compte, parmi lesquels : « Accueil des enfants de moins de 3 ans, dispositif plus de maîtres que de classes, l'éducation prioritaire, les nouvelles missions de l'école maternelle, l'aide aux élèves en difficulté, l'utilisation des outils du numérique, le parcours de l'élève, la mise en place de projet transdisciplinaire, les problématiques de l'évaluation, le parcours culturel, investissement dans la mise en place des rythmes scolaires, la participation au PEDT», etc...*